

Avis de convocation / avis de réunion

FONCIA CAP'HEBERGIMMO

Société Civile de Placement Immobilier
 Capital au 31 décembre 2018 : 51.447.000 euros
 Siège Social : 13, Avenue Lebrun à Antony Cedex (92188)
 RCS NANTERRE 793.062.993

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les associés de la S.C.P.I FONCIA CAP'HEBERGIMMO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 14 Juin 2019 à 11h00 qui se tiendra au 4 rue du Havre à Paris (75009), à l'effet de délibérer, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour***Résolutions à caractère Ordinaire :**

- 1- Approbation des Comptes, constatation du capital et quitus
- 2- Approbation de l'affectation du résultat 2018
- 3- Approbation des conventions visées à l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier
- 4- Approbation des valeurs comptables, de réalisation et de reconstitution de la société
- 5- Rémunération du Conseil de Surveillance
- 6- Recours à l'emprunt
- 7- Acquisition payable à terme
- 8- Prise en charge par la SCPI d'une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance
- 9- Renouvellement du Commissaire aux comptes
- 10-Election des membres du Conseil de Surveillance
- 11-Pouvoirs

Projet de résolutions**Résolutions à caractère ordinaire**

Première résolution (*Approbation des Comptes, constatation du capital et Quitus*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les dits rapports, ainsi que les comptes annuels et ses annexes, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le capital social effectif s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 51 447 000,00 euros, composé de 257 235 parts sociales au nominal de 200 euros.

L'Assemblée Générale donne quitus à la société de gestion.

Deuxième résolution (*Approbation de l'affectation du résultat 2018*). — L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 2.256.506,78 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2018	2.256.506,78 €
Report à nouveau	299 012,48€
Reconstitution du report à nouveau par prélèvement sur la prime d'émission	116 910,54 €
Résultat disponible	2.672.429,80 €
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	2.562 085,08 €
Report à nouveau après affectation	110 344,72 €

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende par part portant jouissance sur l'exercice 2018 à 12,36 € par part.

Troisième résolution (*Approbation des conventions visées à l'article L 214-106 du Code Monétaire et Financier*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution (*Approbation des valeurs comptables, de réalisation et de reconstitution de la société*). — L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la société telles qu'elles sont présentées :

	De la SCPI	Par Part
Valeur Comptable	57 731 557,19 €	224,43 €
Valeur de réalisation	59 364 457,19 €	230,78 €
Valeur de reconstitution	68 705 481,08 €	267,09 €

Cinquième résolution (*Rémunération du Conseil de Surveillance*). — Conformément à l'article 25-5 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance, exerçant leur mandat en dehors de toute activité professionnelle se voient allouer, à titre de jetons de présence, une somme globale de 10.000 € qui sera répartie entre les membres présents du Conseil de Surveillance.

Sixième résolution (*Recours à l'emprunt*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion, autorise la société de gestion, au nom de la société, à contracter des emprunts assumer des dettes dans la limite de 35 % maximum de la valeur des actifs de la SCPI majorée des fonds collectés nets de frais non encore investis et dans la limite globale de 50 millions d'euros et ce, conformément à l'article L 214-101 du code Monétaire et Financier.

Corrélativement et dans la même limite, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la société de Gestion à donner toutes garanties liées au patrimoine de la SCPI : garantie hypothécaire ou hypothèque formalisée.

Septième résolution (*Acquisition payable à terme*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la société de gestion, autorise la société de gestion, au nom de la société, à procéder à des acquisitions payables à terme dans la limite de 35 % maximum de la valeur des actifs de la SCPI et dans la limite globale de 50 millions d'euros et ce conformément à l'article L 214-101 du code Monétaire et Financier.

Corrélativement et dans la même limite, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la société de Gestion à donner toutes garanties liées au patrimoine de la SCPI : garantie hypothécaire ou hypothèque formalisée.

Huitième résolution (*Prise en charge par la SCPI d'une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance*). — Conformément à la 9ème résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018, la présente Assemblée Générale renouvelle pour l'année 2020 la police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du Conseil de Surveillance de Foncia Cap'Hebergimmo dans l'exercice de leur mandat es qualité, dont la prime 2019 d'un montant de 596,50 € TTC pour l'ensemble du Conseil de Surveillance, soit un montant de 0,002 € par part, qui sera prise en charge par la SCPI.

Neuvième résolution (*Renouvellement du Commissaire aux comptes*). — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de la société REVISION CONSEIL AUDIT dont le siège est situé, 4 rue Brunel à PARIS en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six années, soit au plus tard en juin 2025 à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Dixième résolution (*Election des membres du Conseil de Surveillance*). — Les mandats des membres qui composent le Conseil de Surveillance venant à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que seront élus

au Conseil de Surveillance, les associés candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix à la majorité des associés présents ou votants par correspondance (étant rappelé que le Conseil de Surveillance est composé de huit à dix membres).

Conformément aux dispositions statutaires et légales de la SCPI seront néanmoins élus un ou plusieurs candidats n'ayant pas obtenu la majorité dans la mesure où ceci est nécessaire pour compléter au minimum de huit l'effectif du Conseil de Surveillance.

Pour toute résolution portant sur l'élection d'un associé en qualité de membre du Conseil de Surveillance les voix prises en compte sont celles des votes par correspondance et des présents, conformément à l'article 422-201 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les membres ainsi désignés le seront pour une durée de trois ans. Leur fonction prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Liste des associés ayant fait acte de candidature au Conseil de Surveillance. Attention le Conseil de Surveillance est composé de 8 à 10 membres. En conséquence, vous ne devez voter que pour 10 membres sur les 18 membres qui sont proposés. Tout vote positif portant sur plus de dix candidats sera considéré comme nul.

— La SARL CSIM

Représentée par Madame PONTABRY Dany
Domiciliée 28 boulevard Eugène Tripet à CANNES (06400),
Titulaire de 850 parts sociales en usufruit,
Secrétaire du Conseil de Surveillance sortant.

— Monsieur ALZON Pierre

Domicilié 22 rue Johnson à MAISONS LAFFITTE (78600),
Né le 26 novembre 1963,
Titulaire de 217 parts sociales,
Président de société,
Membre du Conseil de Surveillance sortant

— Monsieur BLICQ Olivier

Domicilié 26 rue Rabelais à LILLE (59000),
Né le 12 novembre 1957,
Titulaire de 130 parts sociales,
Gérant de société,
Membre du Conseil de Surveillance sortant.

— Monsieur DE GELOES Bertrand

Domicilié 4 allée de Prad Bihan-BP 150 à VANNES Cedex (56004),
Né le 6 novembre 1947,
Titulaire de 240 parts sociales,
Gérant de société
Membre du Conseil de Surveillance sortant.

— Monsieur DERAMECOURT Jean-Félix

Domicilié 3 impasse de la Passerelle à SENLIS (60300),
Né le 14 juin 1956,
Titulaire de 150 parts sociales,
Gérant de société,
Membre du Conseil de Surveillance sortant.

— La SCI KER MAD

Représentée par Monsieur ROLAND Michel,
Domiciliée 76 rue de Richelieu à PARIS (75002),
Titulaire de 300 parts sociales,
Membre du Conseil de Surveillance sortant.

— La SA LES MAGNOLIAS

Représentée par Monsieur CHUPIN Dominique
Domiciliée 11 rue Père Louis de Jabrun à BORDEAUX (33000),
Titulaire de 200 parts sociales,
Membre du Conseil de Surveillance sortant.

— La SC LA PERRIERE

Représentée par Monsieur MAITRE Joël,
Domiciliée 3b rue Jean la Bruyère à VERSAILLES (78000)
Titulaire de 217 parts sociales,
Membre du Conseil de Surveillance sortant.

— Monsieur PETOIN Jacques

Domicilié 14 rue des Filles du Calvaire à PARIS (75003),
Né le 27 février 1952,
Titulaire de 200 parts sociales,
Conseil en Gestion de Patrimoine,
Membre du Conseil de Surveillance sortant.

— Monsieur ALATORRE Eric

Domicilié 10 rue des Hirondelles à SAINT ANDRE LEZ LILLE (59350),
Né le 8 décembre 1970,
Titulaire de 60 parts sociales,
Militaire Officier de Marine,
Nouvelle candidature.

— Monsieur BOURGUIGNON Olivier

Domicilié 16 rue Guenot à PARIS (75011),
Né le 9 juin 1981,
Titulaire de 30 parts sociales,
Fonctionnaire,
Nouvelle candidature.

— La SC MENCHIR AEDIFICIUM

Représentée par Monsieur TULLIO Lucien,
Domiciliée 3 rue Dugesclin à L'HAY LES ROSES (94240),
Titulaire de 60 parts sociales,
Nouvelle candidature.

— Monsieur HAXAIRE Fabien

Domicilié 15 allée de la Tête d'Or – Appart 32 à AMIENS (80000),
Né le 19 octobre 1977,
Titulaire de 65 parts sociales,
Directeur du budget de l'immobilier et de la logistique,
Nouvelle candidature.

— Monsieur VIAROUGE Thierry

Domicilié 45 allée de la Cité nouvelle à DRAVEIL (91210),
Né le 15 juin 1965,
Titulaire de 80 parts sociales,
Correspondant bancaire,
Nouvelle candidature.

— Monsieur LEDUC Alexis

Domicilié 9 rue de la Sellerie à PONTOISE (95300),
Né le 4 décembre 1989,
Titulaire de 10 parts sociales,
Gendarme – Analyste criminel,
Nouvelle candidature.

— Monsieur DEVALS Gilles
Domicilié Rochette 6 à CH-1405 CHEVRESSY (Suisse),
Né le 16 avril 1973,
Titulaire de 10 parts sociales,
Responsable achat groupe,
Nouvelle candidature.

— Monsieur VEBER Richard
Domicilié 32 rue de Houdemont à VANDOEUVRE LES NANCY (54500),
Né le 25 janvier 1960,
Titulaire de 25 parts sociales,
Cadre bancaire et responsable marché immobilier,
Nouvelle candidature.

— La SARL Sévigne Consulting et Patrimoine
Représentée par monsieur BUSSON Daniel,
Domiciliée 14 rue de Hardy de la Largère à VITRE (35500),
Titulaire de 40 parts sociales,
Nouvelle candidature.

Onzième résolution (Pouvoirs). — L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

A défaut de quorum à cette Assemblée, les associés seront réunis sur deuxième convocation le 5 Juillet 2019 à 11h00, au même endroit, sur le même ordre du jour.